L'Info-Communautaire de
SAINT-CHRYSOSTOME
Octobre 2021
450 826-3911 • www.mun-sc.ca

Cahier spécial **Élections municipales**

Bureau de votation
Salle communautaire
400, rang Saint-Antoine
Saint-Chrysostome

Jour du scrutin : Dimanche 7 novembre 2021
Vote par anticipation : Dimanche 31 octobre 2021
Heures : 9 h 30 à 20 h

Parce que les services municipaux sont au cœur de notre quotidien,

ALLONS VOTER !

DGE-1112-VF (21-06)

élections Québec

TABLE DES MATIÈRES

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2
NOUVELLES MUNICIPALES 10
ORGANISMES COMMUNAUTAIRES 11

Avis pulic du scrutin

Municipalité de Saint-Chrysostome Date du scrutin 7 novembre 2021

Par cet avis public, Manuel Bouthillette, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale que :

1. Un scrutin sera tenu;

2. Les personnes candidates pour le ou les postes ci-après mentionnés sont :

Poste de mairesse ou de maire

- Gilles, Dagenais, 17, rue Lisette, Saint-Chrysostome, J0S 1R0
- Steve, Laberge, 219, rang Rivière Noire Sud, Saint-Chrysostome, J0S 1R0
- Michel, Labonté, 277, rang Saint-Louis, Saint-Chrysostome, J0S 1R0

Poste de conseillère ou de conseiller – District 1

- Mario, Henderson, 187, Rivière Noire Nord, Saint-Chrysostome, J0S 1R0
- Colette, Jaquet, 105, rang Saint-Louis, Saint-Chrysostome, J0S 1R0
- Michel, Taillefer, 110, rang Saint-Antoine, Saint-Chrysostome, J0S 1R0

Poste de conseillère ou de conseiller – District 3

- Jonathan, Major, 545, rang Saint-Charles, Saint-Chrysostome, J0S 1R0
- Jean-Luc, Payant, 49, Ste-Anne, Saint-Chrysostome, J0S 1R0

Poste de conseillère ou de conseiller – District 6

- Suzan, Demers, 251, Notre-Dame, Saint-Chrysostome, J0S 1R0
- Henri, Major, 275, rang St-Louis, Saint-Chrysostome, J0S 1R0

3. Vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates, aux lieux et en vertu des sections de vote suivants:

Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**

Pour les sections de vote : **1 à 6** Lieu : **Salle communautaire, 400, rang Saint-Antoine, Saint-Chrysostome, J0S 1R0**

Jour de vote par anticipation **: Dimanche 31 octobre 2021**

Pour les sections de vote : **1 à 6** Lieu : **Salle communautaire, 400, rang Saint-Antoine, Saint-Chrysostome, J0S 1R0**

SM-41 (21-06)
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 171
Règlement sur le vote par correspondance, art. 6

Avis pulic du scrutin (suite)

4. Vous devrez porter un couvre-visage à l'intérieur des lieux de vote;

5. Vous pouvez apporter un crayon de plomb ou un stylo à l'encre bleu ou noir pour marquer votre bulletin de vote;

6. **Si vous êtes inscrite ou inscrit au vote par correspondance**:
   - La présidente ou le président d'élection doit avoir reçu vos bulletins de vote **au plus tard le vendredi 5 novembre à 16 h 30;**
   - Si vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après votre demande, vous pourrez communiquer avec le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

7. Vous pouvez assister au recensement des votes qui sera effectué le **7 novembre 2021 à 21 h 00** à l'adresse suivante : **Salle communautaire, 400, rang Saint-Antoine, Saint-Chrysostome, J0S 1R0.**

8. Vous pouvez joindre la présidente ou le président d'élection (ou joindre son adjointe ou adjoint, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Président d'élection
Adresse : 624, rue Notre-Dame 2e étage, Saint-Chrysostome, J0S 1R0
Téléphone : 450 826-3911

Signature

Donné à Saint-Chrysostome le 4 octobre 2021

Président d'élection

Avis pulic de la révision de la liste électorale

Municipalité de Saint-Chrysostome Date du scrutin 7 novembre 2021

Par cet avis public, Manuel Bouthillette, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le **6 octobre 2021 à 13 h 00**. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.

2. Pour voter, vous devez être inscrit ou inscrit sur cette liste.

3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrite sur la liste électorale si :
   - Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis
   - Le 1er septembre 2021 :
     - vous aviez la citoyenneté canadienne
     - vous n'étiez pas en curatelle
     - vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années
   - De plus, vous deviez, le 1er septembre 2021, remplir **l'une** des deux conditions suivantes :
     - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec
     - Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité

       NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente ou au président d'élection.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

   Adresse : **624, rue Notre-Dame, 2e étage, Saint-Chrysostome, J0S 1R0**
   Jours et heures : **21 octobre de 19 h 00 à 22 h 00**
   25 octobre de 14 h 30 à 17 h 30

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquerl'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.

6. Vous pourrez transmettre par écrit une demande d'inscription, de correction ou de radiation de la liste électorale au président d'élection si vous êtes domicilié(e) dans la municipalité et dans l'une des situations suivantes :
   - Vous êtes domicilié(e) ou hébergé(e) dans un établissement de santé admissible[1];

[1] Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5).
SM-15 (21-06)
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 47, 54, 125 et 133

Avis pulic de la révision de la liste électorale (suite)

- Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes un(e) proche aidant(e) domicilié(e) à la même adresse qu'une telle personne;
- Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
- **Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021**, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
  - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
  - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
  - présentez des symptômes de COVID-19;
  - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
  - êtes en attente d'un résultat au test de COVID-19.

Cette demande doit être accompagnée de la copie de deux documents : un qui indique votre nom et votre date de naissance et l'autre,votre nom et l'adresse de votre domicile. Si vous êtes domicilié(e) ou hébergé(e) dans un établissement de santé admissible[1], ces documents peuvent être remplacés par une attestation d'un membre du personnel confirmant votre identité et votre lieu de résidence.

Vous pouvez communiquer avec le président d'élection pour obtenir les formulaires nécessaires. Il devra ensuite les avoir reçus au plus tard le **25 octobre à 14 h 30.**

7. Si vous êtes dans l'une des situations décrites plus haut, et que vous êtes inscrite ou inscrit à la liste électorale, vous **pourrez également voter par correspondance**. Pour ce faire, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec le président d'élection au plus tard le **27 octobre 2021**.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

8. Vous pouvez joindre la présidente ou le président d'élection (ou joindre son adjointe ou adjoint, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Président d'élection

Adresse : 624, rue Notre-Dame, 2e étage, Saint-Chrysostome, J0S 1R0

Téléphone : 450 826-3911

Signature

Donné à Saint-Chrysostome le 6 octobre 2021

Président d'élection

Avis public aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise

Municipalité de Saint-Chrysostome Date du scrutin : 2021-11-07

Par cet avis public, Manuel Bouthillette, président d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis le 1er septembre 2020 ou avant.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans accomplis le jour du scrutin et avoir la citoyenneté canadienne le 1er septembre 2021. Vous ne devez pas être sous curatelle ni être privé(e) de vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
   - Si vous êtes le ou la propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant ou l'occupante unique d'un établissement d'entreprise, une demande d'inscription;
   - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

   Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec le président ou la présidente d'élection. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.
4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le **25 octobre à 14 h 30**.

   La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente ou le président d'élection.

Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire (vote par correspondance – COVID-19)

5. Vous aurez la possibilité d'exercer votre vote par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :
   - Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
   - Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une demande ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
     - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
     - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;

SM-9-VF (21-06)
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 54, 55, 55.1, 56, 341 et 659.4

Avis public aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise (suite)

- présentez des symptômes de COVID-19;
- avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
- êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente ou le président d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

COORDONNÉES DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Adresse : 624, rue Notre-Dame, 2e étage, Saint-Chrysostome, J0S 1R0

Téléphone : 450 826-3911

Signature

Donné à Saint-Chrysostome le 4 octobre 2021

Président d'élection

Suivez les consignes pour voter en toute sécurité

Se laver les mains

Se protéger adéquatement

Garder ses distances

Avant de voter

1. Portez votre couvre-visage et désinfectez-vous les mains. **C'est obligatoire !**
2. Dirigez-vous vers le bureau de vote que vous indique la personne à l'accueil.
3. Respectez la distanciation physique de 2 mètres, si vous êtes dans une file d'attente. La signalisation sur le sol est là pour vous guider.

Au moment de voter

1. Nommez-vous et présentez, **à distance**, votre pièce d'identité. Gardez-la en main.
2. Découvrez votre visage pour permettre la vérification de votre identité, puis remettez votre couvre-visage.
3. Désinfectez-vous les mains pour recevoir votre ou vos bulletins de vote. **C'est obligatoire !**
4. Utilisez votre propre crayon, si vous en avez un. **C'est permis !**
5. Rendez-vous derrière l'isoloir pour voter.

Après avoir voté

1. Pliez votre ou vos bulletins de vote, puis retournez à la table.
2. **Détachez vous-même** le talon de chaque bulletin de vote et placez-le à l'endroit prévu.
3. Déposez votre ou vos bulletins dans l'urne.
4. Si vous avez utilisé un crayon remis par la scrutatrice ou le scrutateur, déposez-le à l'endroit prévu.
5. Désinfectez-vous les mains une dernière fois avant de partir.

DGE-1123.CO VF (20-08)

À L'OCCASION DE L'ÉLECTION DU 7 NOVEMBRE 2021, le conseil municipal de Saint-Chrysosotome a résolu d'offrir aux électrices et aux électeurs qui auront 70 ans ou plus le jour du scrutin de voter par correspondance.

27 OCTOBRE

Si vous répondez à cette condition et désirez voter par correspondance, vous devez faire votre demande **au plus tard le mercredi 27 octobre 2021**.

5 NOVEMBRE

Les bulletins de vote remplis devront être reçus au bureau de votre présidente ou président d'élection **au plus tard le 5 novembre 2021, à 16 h 30**.

Si vous êtes admissible au vote par correspondance, vous pouvez également faire une **demande de modification à la liste électorale par écrit**.

INFORMEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE PRÉSIDENTE OU PRÉSIDENT D'ÉLECTION.

CHAUFFEUR AVEC PERMIS CLASSE 3 DÉNEIGEMENT 400 HEURES GARANTIES

DESCRIPTION DU POSTE

La municipalité de Saint-Chrysostome est à la recherche d'un chauffeur avec permis classe 3 – déneigement afin d'effectuer les d'opération de déneigement. Le titulaire du poste est responsable de la propreté et des vérifications nécessaires pour les véhicules et doit produire les rapports requis à son supérieur immédiat pour en assurer le bon fonctionnement.

RESPONSABILITÉS

Sous la supervision de son supérieur immédiat, le titulaire du poste peut être appelé, sur demande, à :

- Effectuer les tâches reliées aux travaux de déneigement ;
- Opérer un camion 10 roues avec charrue, des véhicules légers et divers équipements ;
- Effectuer les rondes de sécurité avant et après chaque sortie.

EXIGENCES DU POSTE

- Détenir un permis de classe 3 ;
- Minimum de 2 ans d'expérience comme chauffeur de véhicules de déneigement sur les voies publiques, particulièrement les chemins ruraux ;
- Disposer à travailler sur des quarts de travail variable – Jour, soir, nuit et week-end ;
- Avoir la capacité de travailler à l'extérieur, dans toutes les conditions climatiques ;
- Doit-être disponible pendant 15 semaines, soit du 5 décembre 2021 au 19 mars 2022.

APTITUDES ET QUALITÉS REQUISES

- Démontrer un sens marqué des responsabilités ;
- Être autonome, courtois et capable de prendre des initiatives ;
- Démontrer un sens marqué pour le travail d'équipe ;
- Flexibilité et souplesse d'horaire.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Poste saisonnier de 15 semaines du 5 décembre 2021 au 19 mars 2022 ;
- Horaire de travail variable ;
- Rémunération 25,63 $ de l'heure ;
- 400 heures garantie.

CHAUFFEURS DE TRACTEUR POUR LE DÉNEIGEMENT SUR APPEL

La municipalité de Saint-Chrysostome est à la recherche d'un chauffeur de tracteur pour le déneigement afin d'effectuer divers travaux de déneigement des stationnements municipaux, les trottoirs, la patinoire et l'arrosage de la patinoire. Le titulaire du poste est responsable de la propreté et des vérifications nécessaires des tracteurs et doit produire les rapports requis à son supérieur immédiat pour en assurer le bon fonctionnement.

RESPONSABILITÉS

Sous la supervision de son supérieur immédiat, le titulaire du poste peut être appelé, sur demande, à :

- Effectuer les tâches reliées aux travaux de déneigement ;
- Opérer un tracteur avec souffleur et divers équipements ;
- Effectuer les rondes de sécurité avant et après chaque sortie ;
- Déneiger les stationnements municipaux, les trottoirs et la patinoire.

EXIGENCES DU POSTE

- Détenir un permis de conduire, classe 5 ;
- Minimum de 2 ans d'expérience comme chauffeur de tracteur avec souffleur ;
- Disposer à travailler sur des quarts de travail variable – Jour, soir, nuit et week-end ;
- Avoir la capacité de travailler à l'extérieur, dans toutes les conditions climatiques ;
- Doit-être disponible pendant 15 semaines, soit du 5 décembre 2021 au 19 mars 2022.

APTITUDES ET QUALITÉS REQUISES

- Démontrer un sens marqué des responsabilités ;
- Être autonome, courtois et capable de prendre des initiatives ;
- Démontrer un sens marqué pour le travail d'équipe ;
- Flexibilité et souplesse d'horaire ;
- Conditions de travail ;
- Poste sur appel pour une période de 15 semaines, soit du 5 décembre 2021 au 19 mars 2022 ;
- Horaire de travail variable ;
- Rémunération 18,45 $ de l'heure.

OFFRES EMPLOI

Les personnes désirant poser leur candidature peuvent le faire en transmettant leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de présentation, au plus tard le 5 novembre 2021 à 16 h 30, à l'attention de monsieur Manuel Bouthillette, directeur général et secrétaire-trésorier, soit par courriel à l'adresse suivante : dg@mun-sc.ca, par la poste au 624, rue Notre-Dame 2e étage, Saint-Chrysostome, Québec, J0S 1R0 ou en personne. Le masculin est utilisé afin d'alléger le texte. Seuls les candidats retenus seront appelés en entrevue.

COLLECTE DES ORDURES

À compter de novembre la collecte des ordures se fera toutes les deux semaines.

Voici les dates à retenir :

Novembre : 12 et 26

Décembre : 10 et 24

ABRIS D'AUTOS TEMPORAIRES

L'utilisation des abris temporaires est permise entre le 1er octobre et le dernier jour d'avril de l'année suivante.

AMBIOTERRA RECHERCHE DE NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES VOLONTAIRE POUR PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ PRÉSENTE SUR LEUR PROPRIÉTÉ !

Votre propriété abrite un ou des milieux naturel(s) tels que la forêt, des milieux humides ou des champs? Ou vous êtes riverain de la rivière des Anglais ? En plus, vous désirez en apprendre plus sur la faune et la flore qui cohabitent sur votre propriété ? Si c'est votre cas, ou si vous connaissez des propriétaires intéressés, contactez-nous ! Ambioterra, dans le cadre de ses projets Protégeons les habitats fauniques de la zone Covey Hill – Rivière des Anglais et Protégeons le fouille-roche gris de la rivière des Anglais. Nous vous fournirons également des conseils afin de protéger la biodiversité qui s'y trouve !

Mais faites vite, les places sont limitées !

Aussi, si vous êtes un amateur de pêche dans la rivière des Anglais, transmettez-nous les espèces que vous avez pêchées afin de compléter notre portrait de la grande biodiversité qui y vit !

Contactez-nous au info@ambioterra.org, au www.ambioterra.org, sur notre page Facebook ou au 450-637-8585

REPRISE DES ACTIVITÉS AU CLSC DE SAINT-CHRYSOSTOME

Le CLSC Saint-Chrysostome est à nouveau ouvert à la population depuis le 14 septembre dernier, et ce, selon l'horaire suivant :

Lundi	8 h 30 à 16 h 30
Mardi	7 h 30 à 15 h 30
Mercredi	8 h 30 à 16 h 30
Jeudi	7 h 30 à 15 h 30
Vendredi	8 h 30 à 16 h 30

Durant les heures d'ouverture, la porte d'accès au CLSC sera débarrée et les lignes téléphoniques ouvertes.

L'ensemble des intervenants cliniques peuvent donc reprendre leurs activités à cette installation selon cet horaire de service.

Prendre note que les cliniques de vaccination jeunesse, tenues aux deux soirs par mois continueront d'avoir lieu, sur rendez-vous seulement et en la présence d'un agent de sécurité qui contrôlera l'accès au CLSC.

AVIS À TOUS LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ST-JEAN-BAPTISTE

L'assemblée générale annuelle aura lieu le vendredi 29 octobre à 19 h 30 au Centre culturel Dr Marc Hétu. Prendre note que les règles sanitaires doivent être respectées.

Bienvenus à tous !

LE CLUB DE SOCCER DE SAINT-CHRYSOSTOME

Le club de soccer de Saint-Chrysostome aimerait remercier tous les joueurs et parents pour la saison 2021. Nous félicitons les catégories U-13 et U-16 pour leurs médailles d'or. Nous ne pouvons pas passer sous le silence le temps donné par les entraineurs(euses), arbitres et juges de ligne, merci d'avoir donné de votre temps pour nos enfants.

- Audrey Morin U-5
- Dominic Lavoie U-5
- Sébastien Bernier U-8
- Nathalie Lavigne U-10
- Anne-Renée Bourdeau U-10
- Martin Corneau U-13
- Véronique Thibeault U-13
- Martin Corneau U-16
- Yan Walkie U-16

En mon nom personnel, j'aimerais remercier Sandra Credali, Martin Corneau et Yan Walkie pour leurs temps précieux donnés au Club de soccer.

M. Pascal Day

Téléphone : 450-826-3102

Cell : 514-984-0455

Pour voter, une personne doit :

- **Être une électrice ou un électeur de la municipalité ;**
- **Être inscrite sur la liste électorale ;**
- **Avoir en main l'un des documents suivants :**

- Carte d'assurance maladie ;
- Permis de conduire ;
- Passeport canadien ;
- Certificat de statut d'Indien ;
- Carte d'identité des Forces canadiennes.

élections Québec

DGE-1132-VF (21-08)